

Service déchets ménagers
3 rue Jean Charcot
26700 Pierrelatte
Téléphone : 04.75.96.06.12
Télécopie : 04.75.96.77.73
Courriel : infotri@ccdsp.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2023



Nouveau point d'apport volontaire salle des fêtes de La Baume De Transit

Introduction

I. Les indicateurs techniques	5
I.1 Territoire et compétence	5
I.1.1 périmètre.....	5
I.1.2 définition de la compétence	6
I.2 Ordures ménagères	7
I.2.1 Organisation de la collecte des ordures ménagères	7
I.2.2 Prestataires de la collecte pour les ordures ménagères	8
I.2.3 Tonnages collectés	8
I.3 Déchets recyclables	10
I.3.1 Collecte des déchets recyclables.....	10
I.3.2 Tonnages recyclables collectés	11
I.3.3 Traitement des déchets recyclables.....	12
I.4 Déchèteries.....	13
I.4.1 Organisation	13
I.4.2 Tonnages collectés sur les 4 déchèteries	14
I.4.3 Répartition des visites par commune.....	15
I.4.4 Filières de traitement	16
I.5 Prestations supplémentaires.....	17
I.5.1 Composteurs individuels et partagés.....	17
I.5.2 Sapins	17
I.5.3 Animations, promotion et prévention du tri.....	17
I.5.4 Entreprises.....	18
I.5.5 Partenariats Unis-Cité	19
I.5.6 Nouvelle convention collecte vêtements.....	20
I.5.7 Réunions publiques	20
I.5.8 Mise en place de conteneurs aériens, enterrés, semi-enterrés	20
I.5.9 Etudes initiées	22
a- étude de faisabilité et étude de population pour la construction d’une déchèterie	22
b- étude préalable à l’instauration d’une tarification incitative	22
I.5.10 Marchés renouvelés.....	22
a- Marché de collecte	22
b- Fourniture de sacs de précollecte	23
c- Marché mutualisé de déchets de services techniques	23
d- Marchés des contenants	23
e- Marché de gardiennage des déchèteries	23

I.5.11 PLPDMA.....	
II. Les indicateurs financiers	25
II.1 Dépenses annuelles.....	25
II.1.1 Ordures ménagères.....	25
II.1.2 Déchets recyclables.....	25
II.1.3 Déchèteries	26
II.1.4 Syndicat des Portes de Provence	26
II.1.5 Investissements.....	26
II.2 Financement du service déchets ménagers.....	27
II.2.1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	27
II.2.2 Financement des prestations liées aux recyclables : soutien valorisation et repreneurs ...	28
II.2.3 Recettes déchèteries.....	29
II.3 Bilan 2023 coûts	30
II.3.1 Bilan des dépenses de fonctionnement 2023	30
II.3.2 Bilan des recettes de fonctionnement 2023	30
II.3.3 Bilan des dépenses d'investissements 2023	31
II.3.4 Bilan des recettes d'investissements 2023	31
Conclusion.....	31

Introduction

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 026-200042901-20240925-DEL2024094-DE



La Communauté de communes Drôme Sud Provence exerce depuis le 1^{er} janvier 2016 les compétences « collecte et traitement des déchets ménagers » ainsi que la compétence « gestion des déchèteries ». En 2023, 44 178 habitants répartis sur 14 communes ont bénéficié de ce service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le transfert de ces compétences a été réalisé sur deux années :

- Au 1^{er} janvier 2015 : Compétence « traitement des déchets ménagers et gestion des déchèteries », déléguée au Syndicat des Portes de Provence (SYPP) à cette même date.
- Au 1^{er} janvier 2016 : Compétence « collecte des déchets ménagers ».

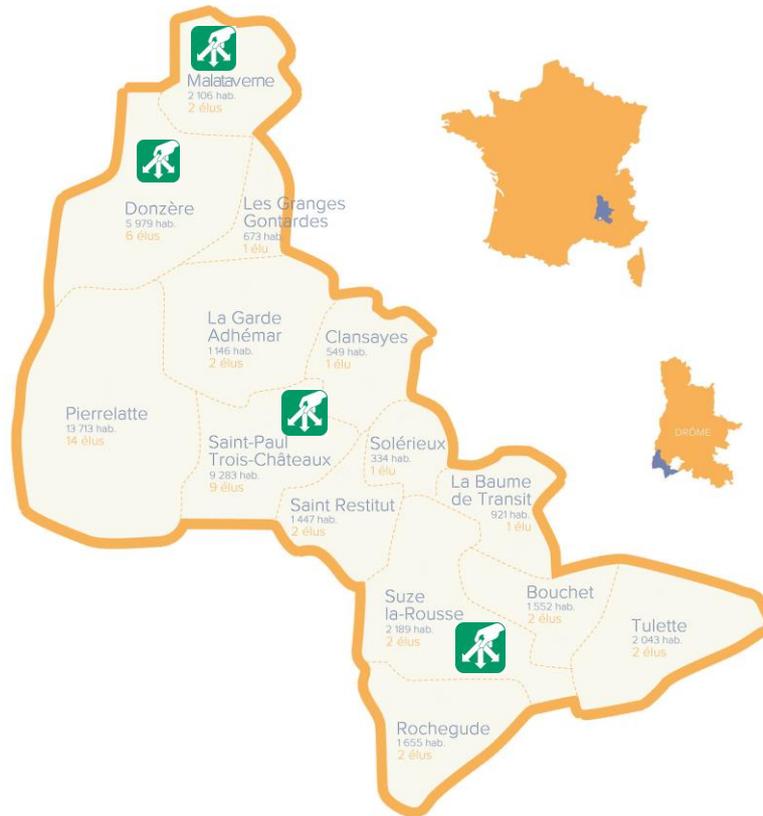
Dans le cadre de ces transferts de compétences, la Communauté de communes Drôme Sud Provence a également signé un contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco-Emballages (Citéo) et une convention avec Ecofolio afin d'obtenir des aides à la collecte et au traitement des déchets recyclables sur son territoire.

L'année 2023 est la huitième année de fonctionnement avec la totalité de la compétence déchets ménagers.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

I.1 TERRITOIRE ET COMPETENCE

I.1.1 PERIMETRE



COMMUNES (code Insee)	Population totale légale en vigueur au 01/01/2023
LA BAUME DE TRANSIT - (026033)	944
BOUCHET - (026054)	1 492
CLANSAYES - (026093)	546
DONZERE - (026116)	6 047
LA GARDE ADHEMAR - (026138)	1 164
LES GRANGES GONTARDES - (026145)	700
MALATAVERNE - (026169)	2 274
PIERRELATTE - (026235)	14 056
ROCHEGUDE - (026275)	1 715
SAINT PAUL TROIS CHATEAUX - (026324)	9 192
SAINT RESTITUT - (026326)	1 515
SOLERIEUX - (026342)	318
SUZE LA ROUSSE - (026345)	2 167
TULETTE - (026357)	2 048
C.C. DRÔME SUD PROVENCE	44 178 habitants

I.1.2 DEFINITION DE LA COMPETENCE

La Communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP) exerce la compétence collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés (au sens de l'article L2224-13 du CGCT).

Par le terme déchets ménagers et assimilés, il faut entendre :

- A) Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, ainsi que les débris de verre ou de vaisselle, cendres, feuilles, chiffons, balayures et résidus divers,
- B) Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux pouvant être traités sans sujétions techniques particulières,
- C) Les produits de nettoyage des voies publiques, squares, parcs, cimetières et de leurs dépendances, rassemblés en vue de leur évacuation,
- D) Les produits de nettoyage et des détritiques des halles, foires, marchés, lieux de fêtes publiques, déjà rassemblés en vue de leur évacuation ;
- E) Les déchets provenant des écoles, casernes, hôpitaux, hospices, prisons et de tous bâtiments publics, déposés dans des récipients aux mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux, et pouvant être traités sans sujétions techniques particulières.

La compétence comprend les opérations de collecte, transport, stockage de ces déchets, qu'ils soient ou non valorisables par recyclage, compostage ou tout autre procédé. Conformément à la législation en vigueur, y sont incluses également toutes les opérations relatives à la collecte sélective des emballages ménagers et à la gestion de la déchèterie. Le traitement de ces déchets est géré, quant à lui par le SYPP (Syndicat des Portes de Provence) dont la CCDSP est adhérente.

I.2 ORDURES MENAGERES

I.2.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La CCDSP assure la collecte des ordures ménagères pour 14 communes. Elle la confie aux sociétés COVED et NICOLLIN.

➤ Mode de collecte par commune :

Communes	Bac roulant de regroupement	Bac roulant en porte à porte	Conteneur enterré ou semi-enterré
La Baume de Transit	X		X
Bouchet	X	X	
Clansayes	X		
Donzère	X		X
La Garde Adhémar	X		X
Les Granges Gontardes			X
Malataverne	X		X
Pierrelatte	X	X	X
Roche gude	X		
Saint Paul 3 Châteaux	X	X	X
Saint Restitut	X		X
Solérieux	X		X
Suze La Rousse	X		
Tulette	X	X	

➤ Fréquence de collecte par semaine : C1 une fois, C2 deux fois, C3 trois fois, C4 quatre fois

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
La Baume de Transit	C2		C1	C2	
Bouchet	C2		C1	C2	
Clansayes	C2			C2	
Donzère	C2 et C4	C2 et C4		C2 et C4	C2 et C4
La Garde Adhémar	C2 (bacs)		C1*(colonnes)		C2 (bacs)
Les Granges Gontardes	C1				
Malataverne		C1 (bacs)			C1 (colonnes)
Pierrelatte	C2 zone 3 C3 zone 1	C2 zone 2	C3 zone 1	C2 zone 3	C2 zone 2 C3 zone 1
Roche gude		C2	C1		C2
Saint Paul 3 châteaux**	C1 zone urbaine	C1		C1 (colonnes)	C2 l'été pour la zone urbaine
Saint Restitut	C2		C1	C2	
Solérieux	C2			C2	
Suze la Rousse	C2 et C3			C2	C3
Tulette		C2	C1		C2

* 3 collectes sur 15 jours en été et pour les fêtes de fin d'année

** locaux des commerçants du centre-ville collectés en C2

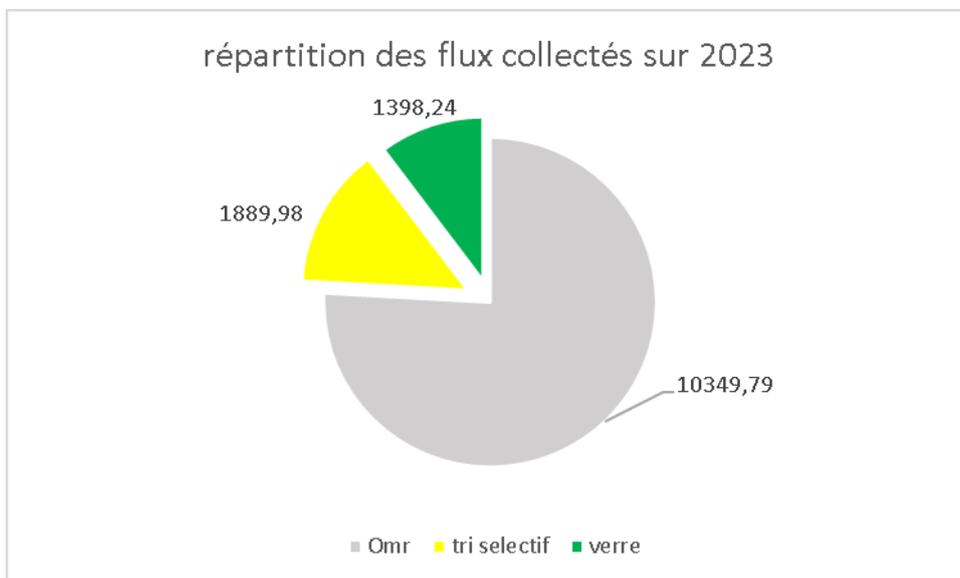
Les bacs roulants de regroupement et les conteneurs semi enterrés ou enterrés sont nettoyés deux fois par an.

I.2.2 PRESTATAIRES DE COLLECTE POUR LES ORDURES MENAGERES

		Ordures ménagères		
		PAV	PAP	BACS collectifs
NICOLLIN	PIERRELATTE	PIERRELATTE		
	ST PAUL	ST PAUL		
				12 Communes
COVED	MALATAVERNE			
	GRANGES G.			
	DONZERE – La GARDE A.			

I.2.3 TONNAGES COLLECTES

En 2023, les tonnages collectés sur l'ensemble du territoire sont les suivants :



La part du flux des ordures ménagères représente 76% des déchets collectés. Le tri sélectif est 14% du ramassage.

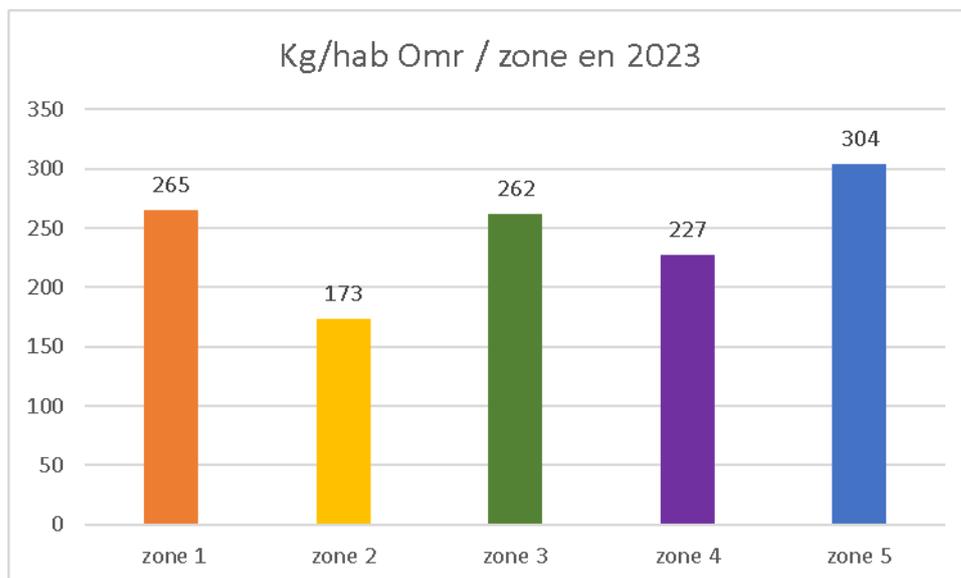
Pour les ordures ménagères ce tonnage se décompose de la manière suivant selon les communes :

	Tonnages ordures ménagères collectés							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Baume de transit	238,50	225,10	238,68	230,04	219,86	218.98	203.92	223.94
Bouchet	370,6	353,4	362,73	324,88	323,07	278.34	221.77	215.78
Clansayes	112,98	135,5	132,45	141,51	138,04	121.37	108.51	124.78
Donzère	1635	1581	1684,91	1620	1652,29	1609.99	1580.83	1584.26
La garde Adhémar	292	332	346,18	350	353,8	376.72	321.78	285.64
Les Granges Gontardes	127,9	109,78	109,34	115,02	132,46	132.14	130.03	133.85
Malataverne	482	473,44	506,62	477,64	508,57	499.23	509.23	471.02
Pierrelatte	4016	3982	4149,4	4026,25	3956,93	4074.95	4022.05	3723.16
RocheGude	432,37	440,1	464,01	459,74	468,53	434.65	396.76	284.36
Saint Paul Trois Châteaux	1691	1684,8	1758,48	1628,29	1620,64	1645.76	1650.99	1592.22
Saint Restitut	365,72	400,7	414,59	427,13	490,17	406.3	358.2	405.27
Solérieux	79,61	73,9	77,62	79,38	76,88	131.58	104.9	137.62
Suze La Rousse	633	624	657,7	664,1	642,92	696.4	712.74	576.29
Tulette	622,32	622,7	645,76	589,88	563,65	551.58	590.4	591.6

Le tonnage d'ordures ménagères a diminué de 5.1% en une année. La communauté de communes a 5 zones dans la gestion de ces déchets ménagers :

zone	communes
1	Pierrelatte
2	Saint Paul Trois Châteaux
3	Donzère
4	RocheGude
	Saint Restitut
	Les Granges Gontardes
	Tulette
	Suze La Rousse
	La Garde Adhémar
	Malataverne
	La Baume De Transit
Bouchet	
5	Clansayes
	Solérieux

Sur le territoire de Drôme Sud Provence on constate que la moyenne de la poubelle grise est de 234 kg/hab /an collectés .



I.3 DECHETS RECYCLABLES

I.3.1 COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES

En 2020 la société SMN Nicollin a obtenu le marché de collecte des déchets de ménages de l'ensemble du territoire. Il a sous-traité la collecte en PAV du tri sélectif à la société COVED.

La collecte du verre en PAV de la C.C. Drôme Sud Provence sauf la commune des Granges Gontardes, a été effectuée par la Société Vial.

Zone	Communes	Multimateriaux		Verre		cartons	vegetaux
		Sacs	CE-CSE- CA	bacs inds	CE-CSE- CA		
1	Pierrelatte	596,02	36,39	279,92	122,24	144,96	589,5
2	Saint Paul Trois Chateaux	422,62	80,91		324,82	69,64	31,44
3	Donzère	50,06	122,23		110,3	15,17	
4	Rochevade		63,13		57,02		
	Saint Restitut	2,92	78,72		61,16		
	Les Granges Gontardes		42,35		6,4		
	Tulette		56,29		60,22		
	Suze La Rousse		61,02		102,14		
	La Garde Adhémar	29,12	42,75		63,38		
	Malataverne		59,23		109,58		
	La Baume De Transit		35,96	27,3			
	Bouchet	60,66	3,98	40,38			
5	Clansayes		23,71	22,62			
	Solérieux		21,91	10,76			
TOTAL		1161,4	728,58	279,92	1118,32	229,77	620,94

I.3.2 TONNAGES RECYCLABLES COLLECTES

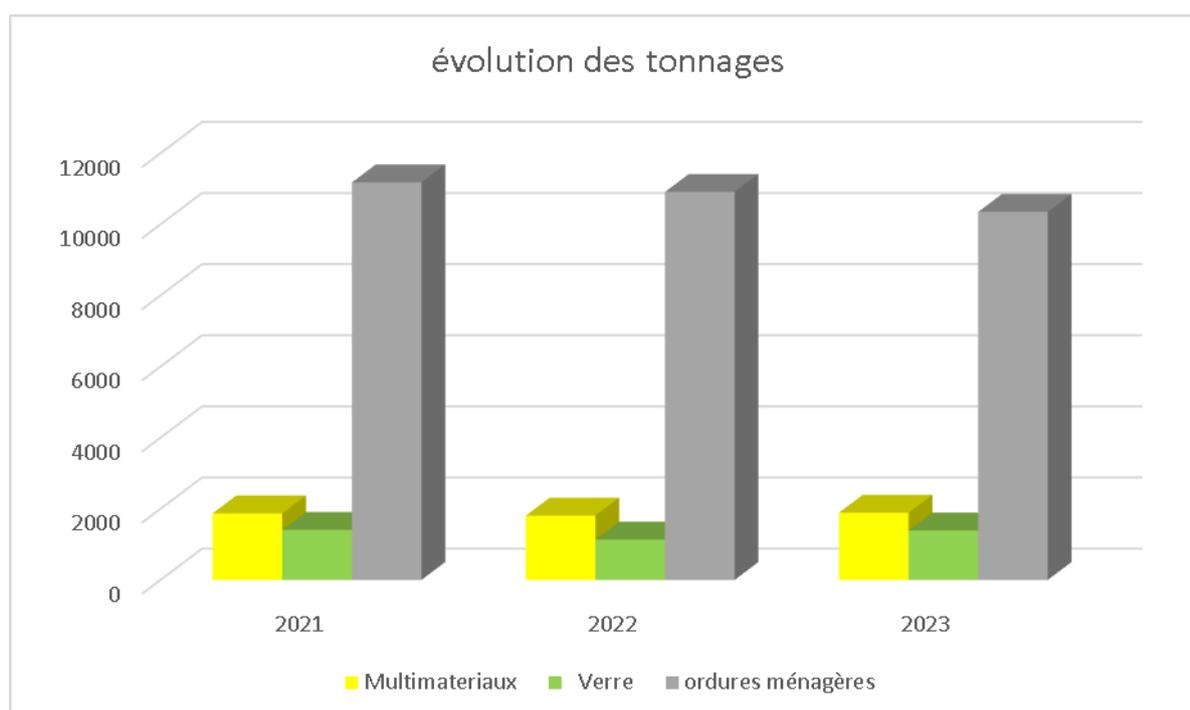
En 2023 la CCDSP a fait le choix de collecter son tri sélectif uniquement en multimatériaux afin de faciliter le geste de tri à ces usagers.

années	corps creux		corps plats		verre			multimateriaux		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Baume De Transit	12,13	14,23	29,3	30,7	31,24	34,18	27,3			35,96
Bouchet	7,06	0,73	13,7	1,3	45,22	44,54	40,38	31,48	60	64,65
Clansayes	8,5	11,02	31,9	18,76	30,34	23,5	22,62			23,71
Donzère	38,96	46,88	55,4	55,44	99,56	125,44	110,3			172,29
La Garde Adhémar	23,87	11,46	36,47	28,9	72,34	66,56	63,38		26,27	71,87
Les Granges Gontardes	14,86	15,82	16,88	16,2	44	31,36	NC			59,23
Malataverne	35,69	31,58	22,06	24	92,7	109,66	109,58			42,35
Pierrelatte	0	0	6,643	3,73	349,48	401,18	401,46	648,14	624,86	632,41
Rochegude	18,53	22,34	42,4	42	64,7	71,62	57,02			63,13
Saint-Paul-Trois-Châteaux	32,66	33,64	60,6	62	319,44	365,66	324,82	444,98	402,36	503,53
Saint-Restitut	17,58	22,32	74,83	55	80,36	73,28	61,16			81,64
Solérieux	4,92	4,57	13,54	8,6	13,66	10,06	10,76			21,91
Suze La Rousse	22,27	27,73	51,6	45,6	99,38	110,32	102,14			61,02
Tulette	17,2	20,78	39,09	41,4	64,32	65,52	60,22			56,29
TOTAL	254,23	263,10	494,41	433,63	1 406,74	1 131,70	1 423,14	1 124,60	1 113,49	1 889,99

¹ changement de collecte (arrêt des PAV)
 NC en attente des données

Multimateriaux			Verre			ordures ménagères		
2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
1873	1810	1890	1407	1132	1423	11178	10912	10350

On constate une stabilisation des tonnages de tri multimatériaux. Les déchets ménagers (poubelle grise) sont en baisse en 2023 notamment grâce au travail engagé auprès des entreprises.



La moyenne de collecte en tri sélectif est de 43.86 kg/hab sur l'ensemble du territoire. La moyenne en France est de 52.98 kg / hab. cet axe est à privilégier dans le cadre de la promotion du tri sélectif.

Pour la collecte du verre, la moyenne est de 31.69 kg/hab alors qu'au niveau nationale celle-ci se situe à 33.56 kg/hab.

I.3.3 TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES

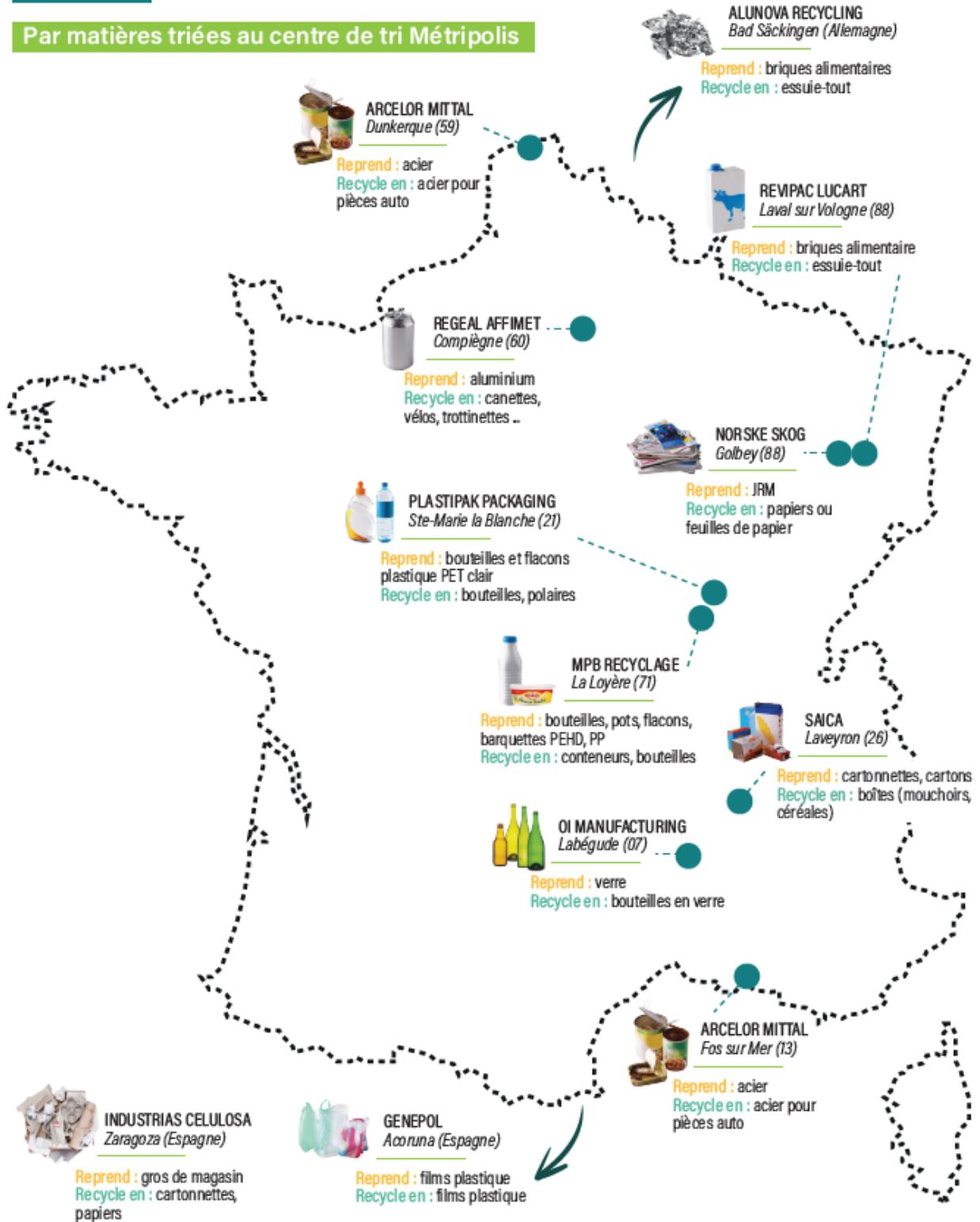
Le traitement des déchets recyclables est géré par le Syndicat des Portes de Provence (S.Y.P.P.). Deux marchés couvrent les prestations.

Depuis novembre l'ensemble du tri sélectif est envoyé à Metropolis à Portes Les Valence.

Les déchets recyclables, une fois triés et mis en balles, sont envoyés vers des filières de recyclage adaptées, situées pour la quasi-totalité sur le territoire français.

Répartition des repreneurs

Par matières triées au centre de tri Métropolis



I.4 DECHETERIES

I.4.1 ORGANISATION

Quatre déchèteries intercommunales sont à disposition des usagers sur le territoire de la CCDSP.

La CCDSP gère l'accueil des usagers à savoir le haut de quai et son fonctionnement.

Le SYPP gère la rotation des bennes et le traitement des déchets (bas de quai).

Les prestataires sont les suivants :

COVED	Saint-Paul-Trois-Châteaux Suze-La-Rousse
SUEZ - SITA CENTRE EST	Donzère
REGIE	Malataverne

Un contrôle d'accès pour les usagers est en place depuis septembre 2016, l'utilisateur doit présenter une carte au gardien pour avoir l'autorisation d'entrer dans une déchèterie. Pour obtenir une carte d'accès, l'utilisateur doit se rendre dans sa mairie et remplir un formulaire.

Horaires d'ouverture :

 Horaires des déchèteries de la CCDSP 				
du 1er septembre au 30 juin				
	DONZÈRE	MALATAVERNE	ST PAUL 3 CHÂTEAUX	SUZE LA ROUSSE
Lundi	8h - 11h50 13h30 - 16h20	8h00 - 11h50	14h00 - 18h00	9h - 12h 14h - 18h
Mardi	8h - 11h50 13h30 - 16h20	Fermée	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Mercredi	Fermée	13h - 16h50	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Jeudi	8h - 11h50 13h30 - 16h20	Fermée	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Vendredi	8h - 11h50 13h30 - 16h20	13h - 16h50	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Samedi	8h - 11h50 13h30 - 16h20	8h00 - 11h50	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Dimanche	Fermée	Fermée	9h00 - 12h00	Fermée

Les déchèteries seront fermées les jours fériés

Depuis juillet 2022 des horaires d'été sont mis en place afin d'ouvrir les lieux uniquement le matin de 7h-13h. En 2024 les horaires de la déchèterie de Malataverne seront modifiés afin d'ouvrir le samedi toute la journée.

I.4.2 TONNAGES COLLECTES SUR LES 4 DECHETERIES

Bilan tonnage 2023 Déchèteries				
	St Paul	Suze	Malataverne	Donzère
non recyclables	1 445,7	587,0	97,8	575,0
Bois	460,5	289,6	46,3	263,4
Végétaux	2 633,4	935,4	-	405,7
cartons	216,1	126,7	23,9	38,6
Ferrailles	301,5	157,3	27,1	36,3
Gravats	1 990,2	1 169,5	156,9	772,5
DDS	48,5	25,5	8,2	18,3
D3E	219,7	93,5	43,1	-
ASL-ABJ	8,7	-	0,5	-
Objets de la maison	739,5	223,7	48,7	-
Pneus	30,3	11,8	2,4	-
Ampoule	0,8	0,4	0,1	-
piles	1,6	0,7	-	-
Huiles	12,2	8,4	1,3	-
	8 096,5	3 629,5	456,2	2 109,8

Sur l'ensemble des tonnages réceptionnés en déchèteries, la part des non recyclables (encombrants) représentent 18%, les végétaux 27% et les gravats 27% soit 72% de notre gisement.

I.4.3 REPARTITION DES VISITES PAR COMMUNE

	DECHETERIES CCDSP				Total
	DONZERE	MALATAVERNE	ST PAUL 3 CHTX	SUZE LA ROUSSE	
BOUCHET	10	3	91	5156	5260
CLANSAYES	8	6	1109	18	1141
DONZERE	9196	921	785	41	10943
LA BAUME DE TRANSIT	8	2	169	1928	2107
LA GARDE ADHEMAR	203	15	2785	24	3027
LES GRANGES GONTARDES	1527	19	517	8	2071
MALATAVERNE	381	8098	82	12	8573
PIERRELATTE	285	459	21913	189	22846
ROCHEGUDE	9		112	4623	4744
SOLERIEUX	3		457	482	942
ST PAUL 3 CHATEAUX	113	72	27180	284	27649
ST RESTITUT	29	2	2561	1312	3904
SUZE LA ROUSSE	12	6	281	6640	6939
TULETTE	11		164	4257	4432
non enregistré en mairies	441	742	453	369	2005
Autres communes	1		7		8
Total général	12237	10345	58666	25343	106591

	DECHETERIES CCDSP				
	DONZERE	MALATAVERNE	ST PAUL 3 CHTX	SU	
JANVIER	887	942	5237	2613	9679
FÉVRIER	956	893	3987	1762	7598
MARS	1102	787	6129	2610	10628
AVRIL	1234	982	6235	2926	11377
MAI	825	1342	5667	1712	9546
JUIN	901	895	4555	1290	7641
JUILLET	1157	963	4125	2105	8350
AOÛT	963	784	4582	1775	8104
SEPTEMBRE	1549	680	4862	2658	9749
OCTOBRE	1289	962	4087	2561	8899
NOVEMBRE	751	657	4875	1457	7740
DÉCEMBRE	623	458	4325	1874	7280
Total général	12237	10345	58666	25343	106591

En 2022 le nombre de passage des usagers était de 87 044. Ainsi en 2023 les déchèteries ont vu un accroissement de 22% de visiteurs. Cette augmentation s'explique par la mise en place d'un nouveau règlement de collecte qui limite à 1320L le volume hebdomadaire collecté pour les entreprises.

I.4 4 FILIERES DE TRAITEMENT

Le tableau suivant récapitule les déchets acceptés en déchèterie et leurs sites de traitement :

	Déchèteries concernées	Traitement
Encombrants	Toutes les déchèteries	Enfouissement COVED Roussas
Cartons	Toutes les déchèteries	Papèteries et cartonneries
Végétaux	Toutes les déchèteries	Compostage ALCYON Bollène
Bois	Toutes les déchèteries sauf Donzère	Compostage et bois-énergie ALCYON Bollène
Meubles	Toutes les déchèteries sauf Donzère	Recyclage filière Eco-mobilier
Ferraille	Toutes les déchèteries	Ferrailleurs / aciéries ROSSI et FL Industrie
Gravats	Toutes les déchèteries	Travaux publics / recouvrement ISDND RIVASI TP et COVED
Déchets diffus spécifiques spéciaux	Toutes les déchèteries	Élimination Eco-DDS / Chimirec et Labo- Service
Déchets d'équipements électriques et électroniques D3E	Toutes les déchèteries	Valorisation matière et élimination Ecologic

Huiles minérales	Toutes les déchèteries	Valorisation énergétique et régénérative SARL VOLLE et FAURE
Huiles végétales	Toutes les déchèteries	Valorisation en bio-carburant Ecogras et Chimirec
Pneus	Toutes les déchèteries sauf Donzère et Malataverne	Fabrication de nouveaux produits Aliapur
Néons et ampoules	Toutes les déchèteries	Valorisation matière Recylum
Piles et accumulateurs	Toutes les déchèteries	Valorisation matière et traitement physico-chimique Corépile
Batteries	Toutes les déchèteries	Valorisation matière et traitement physico chimique
Polystyrène	Collectes ponctuelles sur certaines déchèteries	Valorisation matière FAVERON
Amiante	Collecte en 2023 sur inscription (41 usagers)	Lavilledieu

I.5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

I.5.1 COMPOSTEURS INDIVIDUELS ET PARTAGES

La CCDSP a repris la vente de composteurs individuels auprès de ses usagers au prix de 30 euros. De plus elle a financé 5 placettes de compostages partagés pour son territoire ce qui porte le nombre de placette à 8 sur le territoire. La CCDSP a vendu 422 composteurs individuels 2023.

Sur l'année il y a eu 2 périodes de mise à disposition de compost pour nos usagers du 20 au 25 mars 2023 et du 23 au 28 octobre 2023.



I.5.2 SAPINS

Depuis 2020, la CCDSP a mis en place une collecte des sapins de Noël afin d'éviter les dépôts après les fêtes dans les bacs de regroupement. Il est ressorti une collecte de 4.8 tonnes pour l'année 2023.

I.5.3 ANIMATIONS PROMOTION ET PREVENTION DU TRI

La CCDSP a grâce à son ambassadrice du tri a sensibilisé 400 élèves à la réduction des déchets soit environ 92 d'heures .



Il y a eu 4 visites à Metropolis avec les CMJ, le conseil des sages de Saint-Paul-Trois-Châteaux et les bénévoles des restos du cœur, l'Université Populaire.



Des stands sur « le compost et ses merveilles » ont été tenus notamment sur les communes de Pierrelatte, Bouchet, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Les Granges Gontardes.



Une quarantaine d'heures passées autour des composteurs partagés de la CCDSP pour faire connaissance avec les référents, brasser, transférer et distribuer du compost aux participants

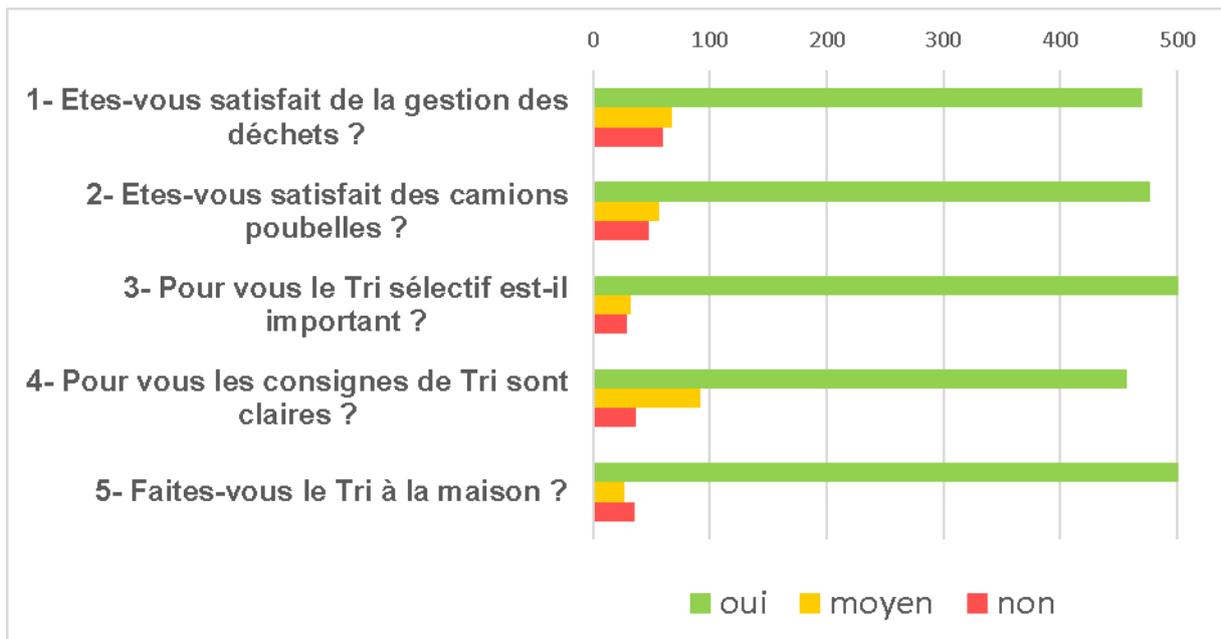


I.5.4 ENTREPRISES

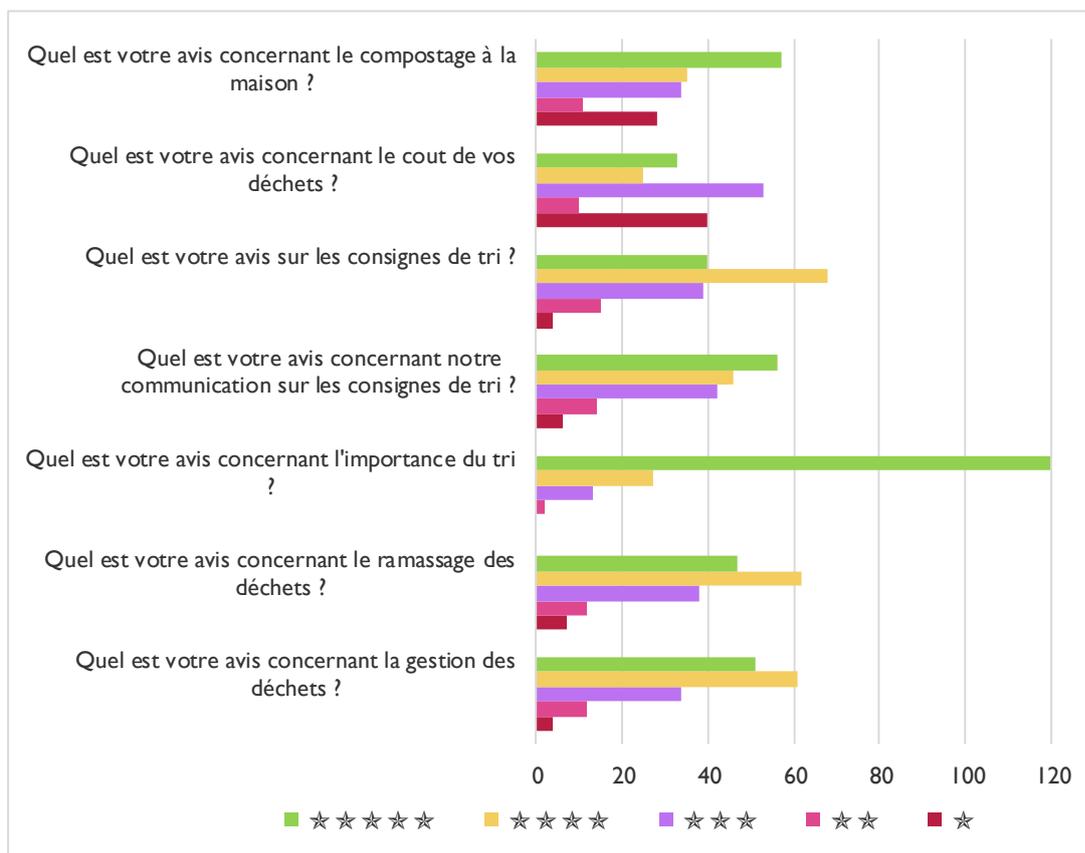
La communauté de communes a modifié son règlement de collecte afin, entre autres, de limiter le service des « gros producteurs », ceux-ci ne pouvant plus être considérés comme des producteurs de « déchets ménagers ». Ainsi, les entreprises du territoire ont-elles été rencontrées afin de limiter le nombre de leurs conteneurs d'ordures ménagères résiduelles pour un volume maximum de 1 320L collectés par semaine.

I.5.5 PARTENARIATS UNIS-CITE

La CCDSP a signé une convention avec Unis-Cité pour un service civique volontaire avec 3 jeunes âgés de 16 à 20 ans. La mission a démarré le 9 février 2023 jusqu'au 19 septembre 2023. La mission était de sensibiliser les usagers au tri des déchets. Un sondage a été effectué sur 2921 foyers en porte à porte dont voici les résultats :



Au niveau des déchèteries des actions ont également été faites. Un questionnaire a été effectué sur 166 utilisateurs de la déchèterie :



Les objectifs de ce partenariat étaient également d'enseigner aux volontaires de nouvelles compétences. Lors de la restitution du bilan de la mission il est ressorti que les jeunes volontaires avaient appris :

Acquis nouvelles compétences :	Acquis nouvelles connaissances :
Sens de l'écoute	Communication (expression orale)
Sens de l'organisation	Outils bureautiques
Travail en équipe	Travaux manuels et bricolage
Autonomie	Gestion de projet

I.5.6 NOUVELLE CONVENTION VETEMENTS

La CCDSP a choisi de changer de prestataire pour la collecte des vêtements. Ainsi, elle a conventionné avec l'entreprise Philtex.

I.5.7 REUNIONS PUBLIQUES

La CCDSP a démarré une campagne de réunions publiques pour la mise en place d'une collecte de sacs jaunes en porte à porte. La commune de Saint-Restitut fut au mois d'aout 2023 la première commune. Au cours du 1^{er} trimestre 2024, cinq communes sont prévues pour changer de mode de collecte.

Le service déchets ménagers s'inscrit également dans la volonté de réduction des déchets de ses poubelles grises. Ainsi, une première réunion publique a eu lieu à La Garde Adhémar avec le service tourisme pour inviter les gestionnaires du tourisme à mettre en place le tri sélectif dans leur logement de location saisonnier. Ces réunions ont été mises en place par la suite pour 2024.

I.5.8 MISE EN PLACE DE CONTENEURS AERIENS, ENTERRES ET SEMI ENTERRES

La CCDSP a choisi d'investir dans le renouveau de ces points d'apports volontaires pour un cout global de 369 745 €. Les investissements ont été engagés sur le budget annexe déchets ménagers ainsi que sur le budget général.



CSE à Donzère

La répartition des dépenses d'investissements est la suivante :

	<u>nombre de conteneurs</u>	<u>type</u>	<u>coûts TTC</u>
Clansayes	12	enterré	97 232,40 €
Solérieux	8	enterré	64 821,60 €
Donzère	18	semi enterré	121 130,40 €
Saint-Paul-Trois-Châteaux	9	enterré	71 468,44 €
bacs divers + pièces détachées		roulants	15 092,46 €
Total			369 745,30 €

I.5.9 ETUDES INITIEES

A- ETUDE DE FAISABILITE ET ETUDE DE POPULATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE AU SUD DE DONZERE

Suite au diagnostic des déchèteries de notre territoire, il s'est avéré indispensable de fermer la déchèterie actuelle de Donzère (problèmes de place, de gestion, de mises aux normes) et de construire une nouvelle déchèterie. Un terrain a été proposé par la commune de Donzère, avec des avantages et des inconvénients qu'il était nécessaire de mieux caractériser. Ainsi, un travail a été réalisé en interne pour faire le lien avec des acteurs concernés par le projet (Direction des routes, centre technique départemental, ...), couplé d'une étude de population et d'une étude de faisabilité technique, réalisées toutes les deux par un prestataire externe.

B : ETUDE PREALABLE A L'INSTAURATION D'UNE TARIFICATION INCITATIVE

La Communauté de Communes Drôme Sud Provence a mis en place une commune en test pour la TEOMI. Les camions de collecte sont équipés d'un système de remontée d'informations du nombre de levées par conteneur.

Sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux les fichiers de levées de 2023 ont été travaillés en interne afin de fournir les fichiers de levées pour une mise en place effective de la part incitative sur la taxe foncière de 2024.

Parallèlement, le bureau d'études en charge de l'accompagnement de la collectivité a continué et terminé sa mission en lien avec la tarification incitative sur le territoire (TEOMI / redevance spéciale).

I.5.10 MARCHES RENOUVELES

A : MARCHE DE COLLECTE

Dans le cadre de la préparation pour le renouvellement du contrat de collecte pour 2024-2030, les services ont sollicité l'avis de chaque maire, intégré toutes leurs propositions et anticipé les évolutions à venir des techniques de collecte. Ces changements sont principalement attribuables à l'implémentation de la TEOMI sur le territoire et à la modification de la collecte des matériaux recyclables dans plusieurs communes. Pour les aspects juridiques et administratifs, les services ont sollicité l'expertise d'un bureau d'études pour assister la maîtrise d'ouvrage.

B : FOURNITURE DE SACS DE PRECOLLECTES

Dans le cadre de son changement de mode de collecte sur une partie de son territoire, le service a dû renouveler son marché de fourniture de sacs jaunes translucides afin de fournir sa population. Le nombre de foyers concernés par la collecte en sacs jaunes sera au 1^{er} janvier 2024 de 18 900.

C : MARCHE MUTUALISE DE DECHETS DE SERVICES TECHNIQUES

Jusqu'à la fin de l'année 2023, la CCDSP gèrait les déchets issus des services techniques de 3 communes (Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Donzère). Une convention de partage de fiscalité permettait le reversement par les communes d'une recette équivalente aux coûts. A partir de 2024, ces communes gèreront elles-mêmes leurs déchets professionnels ; ainsi un marché mutualisé a été réalisé permettant à l'ensemble des communes de s'y inscrire.

D : MARCHES DES CONTENANTS

Le marché des contenants étant arrivé en fin de période, il a dû être renouvelé en 4 lots :

- Conteneurs enterrés
- Conteneurs semi enterrés
- Conteneurs aériens
- Conteneurs roulants

Chaque conteneur doit permettre la mise en place de la TEOMI sur les communes donc être équipé d'un système de relevés de données (levées de bacs roulants ou ouvertures de tambour). La société Astech est titulaire des lots enterrés, semi enterrés et aériens. La société Conteneur est titulaire du marché des bacs roulants.

E : MARCHE GARDIENNAGE DES DECHETERIES

Le marché des « hauts de quai » pour les déchèteries se situant à Suze La Rousse et Saint-Paul-3-Châteaux était arrivé à échéance. Il a dû être renouvelé pour un démarrage au 1^{er} juillet 2023. Coved est titulaire du gardiennage des 2 sites pour une durée de 3 ans.

I.5.11 PLPDMA

L'élaboration d'un programme de PLPDMA est devenue obligatoire pour les collectivités à partir du 01 janvier 2012. Il s'agit de définir des actions à venir qui permettent de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire.

- Le PLPDMA comporte obligatoirement et à minima :
 - Un état des lieux de la production et gestion des déchets produits sur le territoire de la collectivité,
 - Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés,
 - Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (avec indicateurs),
 - La méthode et les modalités d'évaluation et de suivi

Des réunions en 2024 vont se poursuivre afin de valider un PLPDMA à la fin de l'année.

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

II.1 DEPENSES ANNUELLES

II.1.1 ORDURES MENAGERES

Un contrat de prestation de services assure la prise en charge des ordures ménagères.

➤ Coûts à la tonne de la prise en charge des ordures ménagères

COLLECTE OM - DEPENSES	PRIX EN €HT / TONNE 2023
Bacs roulants :	110.51 €/t
CSE/CE	96.82 €/t
Sauf Granges Gontardes (forfait)	864.28 €/ mois

Bilan des dépenses liées à la prise en charge globale des OM :

NATURE DE LA PRESTATION	COUT 2023 EN €TTC
Collecte des OM	1 242 028
Traitement des OM	1 665 125
Frais généraux et de logistique	268 934
Frais de personnel	322 036
TOTAL	3 459 528

II.1.2 DECHETS RECYCLABLES

Des contrats de prestation de service assurent la gestion des déchets recyclables

➤ Coûts à la tonne de la collecte et du traitement des déchets recyclables en 2023 :

TYPES DE COLLECTE	PRIX EN € HT / TONNE 2023
Collecte Multi-Matériaux :	
En PAP (1)	152.47 €/ T
EN PAV	317.34 €/ T
Bouchet PAP (forfait à la semaine)	556 € / T
Collecte verre toutes les communes	55.72 €/ T
Sauf : Les Granges Gontardes (forfait)	363 € / T
Collecte verre en PAP : Pierrelatte	321.09 €/ T
Traitement Multi-matériaux	180.24 €/ T
dessachage des sacs jaunes	32 €/ T

PAP : Porte à porte - (1) Attention, marché de collecte de 2019 non réactualisé !

Sur le territoire de la CCDSP des bornes à vêtements sont également mises à disposition des usagers afin de recycler les vêtements usagés. Ce dispositif est mis à titre gracieux sur le territoire. Le tonnage de cette filière n'est pas pris en compte.

➤ Bilan des dépenses 2023 par filière :

NATURE DE LA PRESTATION	COUT 2023 EN € TTC
Collecte verre colonne et PAP	166 412€
Collecte Multi-matériaux et PAP	392 431€
Traitement multi-matériaux	340 646€
TOTAL	899 489 €

II.1.3 DECHETERIES

Coûts d'exploitation des déchèteries :

DECHETERIES	MONTANTS EN € TTC
Gardiennage	374 818 €
Traitement	469 478 €
TOTAL	844 296 €

II 1 .4 SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE

	MONTANTS EN €TTC
Adhésion SYPP	154 371€
Péréquation	26 407 €
Part fixe SYPROVAL	217 486€
Part fixe Métropolis	212 496 €
TOTAL	610 760€

II.1.5 INVESTISSEMENTS

La CCDSP a choisi d'investir dans le renouveau de ces points d'apports volontaires pour un cout global de 378 666 € + travaux déchetteries. Les investissements ont été engagés sur le budget annexe déchets ménagers ainsi que sur le budget général.

II.2 FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS MENAGERS

II.2.1 LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Les dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères sont financées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est prélevée par la Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les taux de TEOM sont fixés chaque année par délibération de la Communauté de communes.

Un zonage a été instauré en 2016. Ce zonage a été révisé par deux fois en 2017. La modification entérinée le 29 septembre est applicable en 2018.

Zonage instauré au 1 ^{er} janvier 2016		Zonage révisé au 29 juin 2017		Zonage révisé le 29/09/2017 applicable au 1 ^{er} janvier 2018	
Zone 1	Pierrelatte	Zone 1	Pierrelatte	Zone 1	Pierrelatte
Zone 2	St Paul 3 Chtx	Zone 2	St Paul 3 Chtx	Zone 2	St Paul 3 Chtx
Zone 3	Donzère	Zone 3	Donzère	Zone 3	Donzère
Zone 4	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne Roche gude Suze la R. Tulette	Zone 4	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne Roche gude Suze la R. Tulette	Zone 4	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne Roche gude Suze la R. Tulette
	Zone 5		Clansayes St Restitut Solérieux		Zone 5

Les taux de TEOM ont évolué de la façon suivante en 2023 :

COMMUNES	TAUX 2023 EN %
Baume de transit	9.56
Bouchet	9.56
Clansayes	8.5
Donzère	8.94
La Garde Adhémar	9.56
Les Granges Gontardes	9.56
Malataverne	9.56
Pierrelatte	7.96
Rochebude	9.56
Saint Paul trois Châteaux	7.5
Saint Restitut	9.56
Solérieux	8.5
Suze la rousse	9.56
Tulette	9.56

Produit de la TEOM perçu en 2023 : 5 310 491 €

Autres recettes liées à la compétence déchets ménagers :

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT 2023 EN € TTC
Conventionnement avec les communes	630 000€
Rachat matière	401 586€
Subvention budget général	665 278€
TOTAL	1 711 904€

II.2.2 FINANCEMENT DES PRESTATIONS LIEES AUX RECYCLABLES : SOUTIENS VALORISATION ET REPRENEURS

La CCDSP a signé un contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers qui a pris effet le 1^{er} janvier 2016.

Ce contrat s'engage à apporter à la CCDSP des soutiens financiers en fonction des performances de tri réalisées. La signature d'un tel contrat permet par ailleurs à la CCDSP de bénéficier d'un taux de TVA réduit pour les prestations liées aux déchets.

Ce montant de soutien est variable d'une année sur l'autre puisqu'il dépend des performances de tri de la CCDSP.

ORGANISME	MONTANT DES SOUTIENS EN €
CITEO (Ex. Eco-Emballages)	346 179€
TOTAL	346 179 €

II.2.3 RECETTES DECHETERIES

RECETTES DES PROFESSIONNELS	MONTANT EN €TTC
Accès déchèterie	9 517 €
Rachat matières déchèteries	62 164€
Rachat matière colonne et bacs roulants	16 286 €
TOTAL	87 967 €

Les recettes de la déchetterie proviennent des apports des professionnels.

La reprise de la ferraille, du carton ainsi que le soutien accordé dans le cadre de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont encaissées par le SYPP qui les reverse ensuite à l'EPCI.

II.3 BILAN 2023 COUTS

II .3. 1 Bilan des dépenses de fonctionnement 2023 :

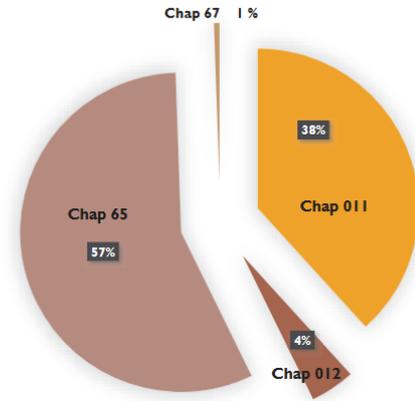
Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 7 555 893 €, elles étaient de 6 959 826 € en 2022.

Chap 011 : 2 894 296,23 €
 - Coût de collecte : 2 348 431,91 €
 - Gardiennage déchetteries 365 325,09 €
 - **(Pour rappel CA 2022 : 2 865 084,22 €)** (dont 2 207 631,31 € de coût de collecte)
 Soit une augmentation de 1,02 %

Chap 65 : 4 281 578,03 €
 Coûts de traitement (dont TGAP à 52 €HT/T)
(Pour rappel CA 2022 : 3 808 407,89 €)
 Augmentation de 12,42 % (avec TGAP de 45 € à 52 € HT)

Chap 012 : 338 502,16 €
 (8 ETP)
(Pour rappel CA 2022 : 286 334,05)

Chap 67/68 : 41 517,60 €
 Charges exceptionnelles (indemnités d'imprévision)
(Pour rappel CA 2022 : 0 €)



II .3. 2 Bilan des recettes de fonctionnement 2023 :

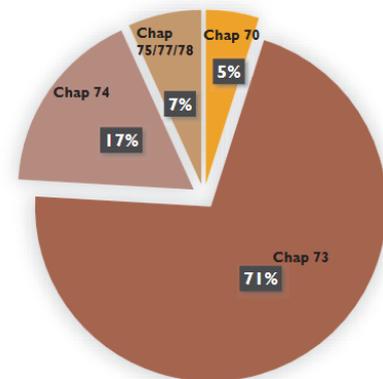
Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 490 424 €, elles étaient de 6 625 494 € en 2022.

Chap 73 : 5 320 794 € - TEOM
(Pour rappel CA 2022 : 4 965 035 €)

Chap 75/77/78 : 505 866,59 €
 -Recettes rachats matières par l'intermédiaire du SYPP : 480 035,40 €
(Pour rappel CA 2022 : 665 675,67 €)

Chap 70 : 366 454,11 €
 - Vente composteurs : 11 590 €
 - Recette CITEO par l'intermédiaire du SYPP : 346 179,11 €
 - Redevances déchetteries : 8 685 €
(Pour rappel CA 2022 : 537 480,26 €)

Chap 74 : 1 297 309,84 €
 Subvention du Budget Ppal : 665 278,22 €
 Part fixe partage de fiscalité : 630 000 €
 FCTVA : 2 031,62 €
(Pour rappel CA 2022 : 457 302,90 €)



II .3. 3 Bilan des dépenses d'investissements 2023 :

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 378 666 €, elles étaient de 214 905 € en 2022.

II .3. 4 Bilan des recettes de investissements 2023 :

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 387 035 €, elles étaient de 250 090 € en 2022.

CONCLUSION :

L'année 2023 a été marquée par les études et les marchés ; l'année 2024 sera l'année du PLPDMA, des biodéchets et la TEOMI.